

# Rapport du comité de surveillance des 15, 16, 17 avril 2009

Les membres du comité de surveillance ont été élus lors du conseil fédéral à Rivière-du-Loup le 29 novembre 2007.

Le comité s'est réuni à quatre reprises pour vérifier l'état des finances de la fédération. Il a porté particulièrement son attention sur les ententes de cotisations à recevoir, les factures de plusieurs fournisseurs, les rapports d'activité des membres du comité exécutif, du bureau fédéral, de certains militantes et militants, et de certaines et certains salariés de la fédération.

Par ailleurs, la fédération compte parmi ses rangs 22 dirigeantes et dirigeants élus, 118 conseillères et conseillers syndicaux et employé-es de bureaux. Plusieurs militantes et militants contribuent également à diverses activités de la fédération.

La FSSS est composée de 328 syndicats affiliés qui regroupent 122 193 membres.

Le mandat du comité de surveillance se lit comme suit (selon les statuts et règlements de la FSSS) :

## Article 129 - Comité de surveillance

- 129.01 Le comité de surveillance est chargé de surveiller les finances de la fédération. Il a le devoir de faire les recommandations qu'il juge utiles aux différentes instances de la fédération.
- 129.02 Il a le pouvoir de convoquer le comité exécutif en tout ou en partie ou la coordination des services ou les deux à la fois. À sa demande, il peut exiger d'être reçu au bureau fédéral, sur un point précis de l'ordre du jour, à la session suivant la

réception d'une telle demande.

- 129.03 Le comité de surveillance siège au moins trois (3) fois par année.
- 129.04 Il reçoit tous les procès-verbaux du comité exécutif et du bureau fédéral.

Nous remercions l'ensemble des salariés à la comptabilité qui, malgré les multiples bouleversements subis depuis les derniers mois, ont su assurer une qualité de travail professionnelle. Nous remercions aussi madame Denyse Paradis, secrétaire générale-trésorière, de sa précieuse collaboration.

## Nous constatons :

- ✓ Que le guide sur la politique de rapports d'activité n'est plus à jour.
- ✓ Que l'ensemble des postes budgétaires respecte les prévisions anticipées.
- ✓ Que, à la suite du décret, la négociation de nos droits collectifs n'a pas eu lieu et que la préparation de la future négociation n'en est qu'à ses débuts, donc elle n'a pas engendré de coûts significatifs. C'est ce qui explique une partie des surplus de 3 048 961 \$ aux activités de négociation.
- ✓ Que le surplus aux activités d'administration de 242 130 \$ est expliqué, en partie, par des revenus de placement supérieurs aux prévisions anticipées.
- ✓ Que le surplus total est de 3 291 091 \$ pour cet exercice financier.

Nous recommandons :

Que les politiques concernant les rapports d'activité soient révisées et mises à jour.

L'adoption des états financiers se terminant le 28 février 2009.

Votre comité de surveillance;  
Luc Bastien  
France Roussel  
Guy Yergeau